

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-MARCEL-LES-VALENCE**

Code Postal 26320  
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 25/01/2021 à 20 heures**

**Etaient présents :**

Jean Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Didier FAQUIN, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Schahrazad BENSADI, Vincent BARD, Gilbert BELDA, Beate RUNDLER, Patrick ZANI, Christelle SŒUR, Paul DESPESE, Pauline BOREL, Barbara AROD, Thomas LEFEVRE, Gaspar DESPLANQUES, Anne CHARBONNEL, Pascal OBOUSSIÉ, Marie-Thérèse MEYER, Bernard POURRET, Aurelie ALLEON, Sandrine VICTOURON, Fabien MICHEL DIT BARON, Béatrice TEYSSOT, Florian JEUNOT, Chrystel BANC, Camille MAZEROUX

**Avaient donné pouvoirs :**

Joëlle PLEINET à Marie MONTMAGNON

**Etaient absents :**

ROBIN Frédéric

Monsieur Thomas LEFEVRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité
- Souhaite ses vœux pour la nouvelle année aux membres du Conseil Municipal et aux St Marcellois.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**AFFAIRE n°1 : FINANCES - AUTORISATION FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1<sup>er</sup> Adjoint

28 votants pour

Monsieur FAQUIN rappelle que dans le cadre de la bonne continuité du fonctionnement des services et dans l'attente du vote du Budget 2021, il convient d'autoriser l'ordonnateur à engager des dépenses d'investissement dans la limite octroyée par l'article L 1612-1 soit 25% des dépenses d'investissement de 2020, soit la somme de 372 851 €.

*Le Conseil Municipal approuve l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses de 2020, dans l'attente du vote du Budget 2021.*

**AFFAIRE n°2 : FINANCES -GARANTIE D'EMPRUNT - HABITAT DAUPHINOIS**

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1<sup>er</sup> Adjoint

28 votants pour

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de son projet immobilier Avenue de Provence (Construction d'un immeuble de logements sociaux sur le site de l'ancien garage Miribel), ce bailleur social sollicite la Commune pour garantir à hauteur de 50% son emprunt destiné à financer ces travaux de construction de logements sociaux.

Pour mémoire l'emprunt à garantir est de 1 537 913 €, la garantie communale est fixée à la somme de 708 958 € sur 40 ans, ce qui représente une garantie annuelle de 22 110 €.

***Le Conseil Municipal valide la demande de garantie d'emprunt sollicitée par le bailleur social Habitat DAUPHINOIS.***

**AFFAIRE n°3 : FONCIER - ACQUISITION FONCIERE - PARCELLE AA 177**

Rapporteur : Le Maire

28 votants pour

Monsieur le Maire rappelle le processus de négociation engagé avec la SCI LA KRIK SAINT MARC, pour l'acquisition de ce tènement foncier urbain en vue de la réalisation future d'une restructuration urbaine de la place de la musique. Après propositions, un accord a été trouvé entre les deux parties. Le montant de la vente de ce tènement est fixé à la somme de 278 500 € net, à laquelle s'ajouteront les frais de notaire et de mutation.

***Le conseil Municipal approuve l'acquisition foncière de la parcelle AA 177 au montant susmentionné.***

**AFFAIRE n°4 : Compte rendu des Décisions**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<b>N°</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>	<b>Incidence financière</b>
49	26/11/20	DROIT PREEMPTION EPORA	Sans Objet
50	26/11/20	CONTRAT MOE - MP 2020-002	TR. Ferme 1300 € HT
51	03/12/20	ACTION JUSTICE	Sans Objet
01	07/01/21	CONVENTION AWS - AGGLO - Mise à disposition	Sans Objet

**Affaires Diverses**

Vaccination : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à des entretiens avec les autorités sanitaires, les centres de vaccination secondaires ne pourront pas être développés sur le territoire à court et moyen terme. En effet, la technologie actuelle des vaccins proposés nécessite une logistique importante. L'ouverture de centres de vaccination secondaires sera étudiée lors de la mise en œuvre des vaccins dits de technologie « classique ».

Le Maire a demandé à ce que la Commune de Saint Marcel lès Valence soit inscrite comme commune candidate auprès de l'Agence Régionale de la Santé pour ouvrir un centre de vaccination.

Ecoles : Mme l'Adjointe aux affaires scolaires précise que pour l'instant, il n'y a pas de classes fermées dans nos groupes scolaires pour cause de COVID-19